

ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE MERCREDI 6 DECEMBRE 2023

Convoqués par affichage dès le 18 octobre 2023, conformément à l'art. 9 de la Loi sur les Communes, par publication sur le site internet, dans le journal communal envoyé à tous les ménages, les citoyennes et citoyens de la Commune de Vionnaz se sont réunis le mercredi 6 décembre 2023, à 19h00 au Bâtiment des Fontanies, salle de la Greffaz de Vionnaz, en Assemblée primaire municipale ordinaire.

Ouverture de l'Assemblée

Mme Valérie Bressoud Guérin, Présidente, ouvre l'Assemblée à 19h00. Elle précise que seuls les citoyennes et les citoyens domiciliés sur la Commune de Vionnaz ont la possibilité de voter et de s'exprimer.

La Présidente informe que MM. Julien Rouiller et Alexandre Guérin sont désignés comme scrutateurs. Elle précise que M. Xavier Mottet honorera son engagement pris lors de l'acquisition de son droit de Bourgeoisie, en offrant l'apéritif à la conclusion de l'assemblée primaire municipale.

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de la dernière assemblée municipale
3. Présentation du plan quadriennal 2024-2027
4. Budget 2024 de la Municipalité
5. Divers et propositions individuelles

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé par le Conseil communal ne soulève aucune remarque et est accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée municipale

Le procès-verbal de l'Assemblée du 14 juin 2023 a été publié sur le site Internet de la Commune et mis à disposition, à l'administration communale durant les heures de guichet, ainsi qu'à la salle de l'Avançon entre 18h00 et 18h30 avant le début de cette Assemblée. Pour ces raisons, le procès-verbal n'est plus lu en assemblée. Aucune question n'est soulevée, le procès-verbal est approuvé par main levée (77 oui, 1 abstention).

3. Présentation du plan quadriennal 2024-2027

Mme Valérie Bressoud Guérin précise que le plan quadriennal n'est pas soumis à l'approbation de l'Assemblée Primaire. En effet, ce plan permet de projeter les investissements à venir et non de les engager. Il sera réajusté et priorisé en fonction des objectifs du programme de législature, des nécessités et des ressources financières et humaines de la commune.

La Présidente cède la parole à M. Raphaël Filliez, Vice-Président et Conseiller communal en charge des finances, pour la présentation du plan quadriennal et du budget.

En préambule, il précise que le plan financier et le budget ont été préavisés favorablement par la section des finances, traités dans le détail par la commission des finances (mai-août-octobre), puis validés par le Conseil communal.

Il met en avant la complexité d'atteindre l'équilibre budgétaire, soulignant une augmentation généralisée des coûts. Le budget s'efforce d'être réaliste en ce qui concerne les dépenses, tout en adoptant une approche prudente quant aux revenus.

Il relève que des mesures ont été prises par l'Exécutif pour le budget 2024. Des dispositions supplémentaires devront vraisemblablement être prises pour les budgets 2025-2027.

R. Filliez commente ensuite le plan financier 2024-2027 à travers les tableaux ci-dessous.

Plan financier 2024-2027

Plan financier						
Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Prévisions compte de résultats						
Total des charges financières	11'874'415	13'312'400	14'435'550	13'874'600	14'348'500	14'783'700
Total des revenus financiers	13'665'570	13'248'400	13'759'270	13'896'900	14'035'900	14'176'300
Marge d'autofinancement	1'791'155	-64'000	-676'280	22'300	-312'600	-607'400
Amortissements planifiés	1'725'985	2'107'300	1'874'000	1'836'000	1'701'000	1'596'000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	317'665	203'900	247'000	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	317'665	203'900	247'000	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	36'773	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	36'773	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	-215'721	-2'375'200	-2'797'280	-1'813'700	-2'013'600	-2'203'400

Il explique qu'il y a un montant d'un peu plus de CHF 2'000'000.- d'investissements nets prévus en 2024. Il relève qu'il y a des montants importants mentionnés dans les investissements 2025-2027, notamment en raison de report de certains projets.

R. Filliez explique que, dans le contexte de l'élaboration du budget pour l'année 2025, il est probable qu'il y ait aussi un report des projets qui ne pourront pas être réalisés au cours de cette période, ce qui pourrait se reproduire les années suivantes. Il est d'avis qu'un niveau d'investissement compris entre CHF 2 millions et CHF 2,5 millions serait raisonnable afin de favoriser une gestion efficiente des projets par les services communaux.

Plan financier						
Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	2'034'103	3'987'000	2'403'000	5'603'200	4'999'900	5'148'000
Total des recettes	120'513	392'000	392'000	1'843'000	761'000	200'000
Investissements nets	1'913'591	3'595'000	2'011'000	3'760'200	4'238'900	4'948'000
Financement des investissements						
Report des investissements nets	1'913'591	3'595'000	2'011'000	3'760'200	4'238'900	4'948'000
Marge d'autofinancement	1'791'155	-64'000	-676'280	22'300	-312'600	-607'400
Excédent (+) découvert (-) de financement	-122'436	-3'659'000	-2'687'280	-3'737'900	-4'551'500	-5'555'400
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	-215'721	-2'375'200	-2'797'280	-1'813'700	-2'013'600	-2'203'400
Excédent /Découvert du bilan	15'627'798	13'252'598	10'455'318	8'641'618	6'628'018	4'424'618
Modification des engagements						
Variation capitaux de tiers	122'436	3'659'000	2'687'280	3'737'900	4'551'500	5'555'400
Capitaux de tiers	11'560'037	15'219'037	17'906'317	21'644'217	26'195'717	31'751'117

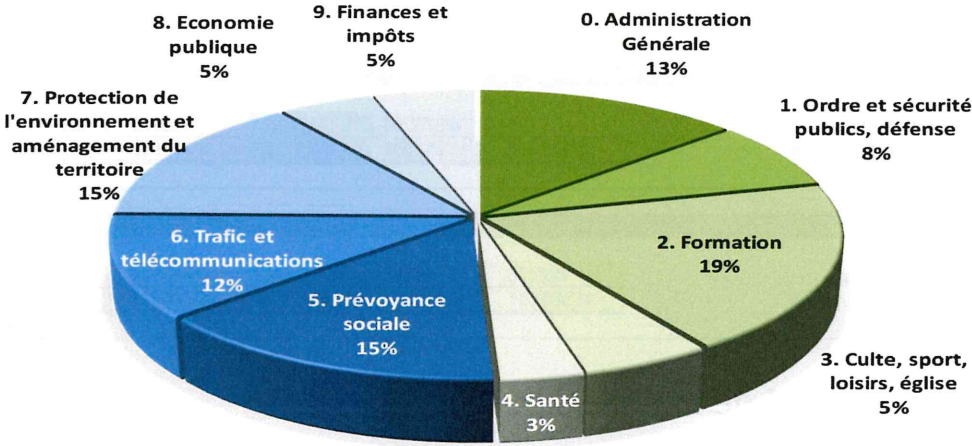
4. Budget 2024 de la Municipalité

R. Filliez relève que les charges progressent de 8,4 %, alors que les revenus augmentent de 4 %, ce qui induit, pour 2024, une marge d'autofinancement négative de CHF 676'280.-. Les estimations des recettes ont été établies avec une grande prudence, laissant entrevoir la possibilité d'une bonne surprise.

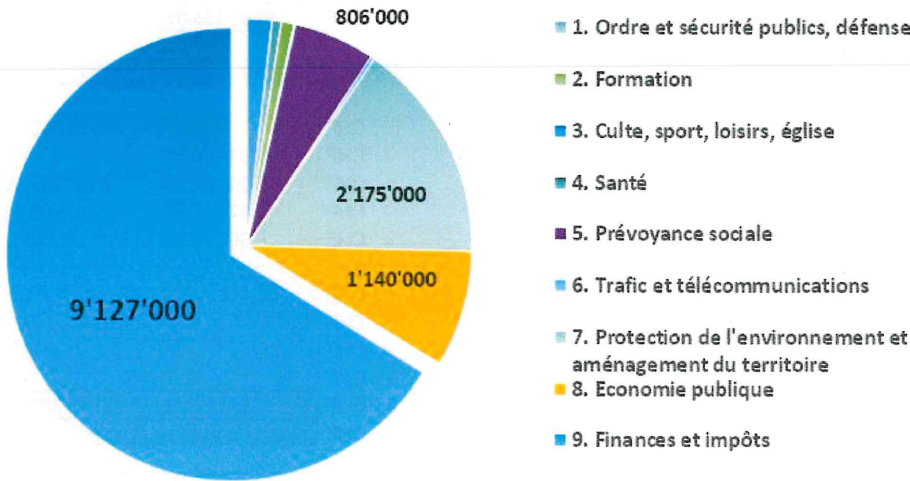
Aperçu du compte de résultats		Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	11'874'415.49	13'312'400.00	14'435'550.00
Revenus financiers	+ CHF	13'665'570.30	13'248'400.00	13'759'270.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	64'000.00	676'280.00
Marge d'autofinancement	= CHF	1'791'154.81	-	-
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	64'000.00	676'280.00
Marge d'autofinancement	+ CHF	1'791'154.81	-	-
Amortissements planifiés	- CHF	1'725'984.80	2'107'300.00	1'874'000.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	317'664.58	203'900.00	247'000.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	36'773.11	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	215'721.46	2'375'200.00	2'797'280.00
Excédent de revenus	= CHF	-	-	-

Aperçu des investissements		Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	2'034'103.25	3'987'000.00	2'403'000.00
Recettes	- CHF	120'512.65	392'000.00	392'000.00
Investissements nets	= CHF	1'913'590.60	3'595'000.00	2'011'000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

CHARGES FINANCIERES PAR DICASTÈRE (HORS AMORTISSEMENT)



Produits par dicastère



0. Administration générale

Le budget 2024 du dicastère de l'administration générale fait ressortir une hausse générale de CHF 189'100.-- (+11%) soit un montant total de CHF -1'875'800.-- (2023 : -1'686'700.--).

Cette augmentation est principalement expliquée par la perte du revenu relatif aux dividendes d'Energies Nouvelles SA et par le coût du projet EPIQR+ (méthode de diagnostic d'un bâtiment) qui impacte tous les dicastères.

1. Ordre et sécurité publics, défense

L'essentiel de l'augmentation de ce dicastère est expliqué par la hausse du budget de l'ACHL de +12%. Ainsi, les charges sont de CHF 1'110'600.-- contre CHF 999'700.-- en 2023 et les revenus de CHF 92'000.-- contre CHF 88'700.-- en 2023.

2. Formation

L'augmentation de CHF 121'330.-- soit 5% (2024 : CHF -2'807'930.--; 2023 : CHF -2'686'600.--) est essentiellement expliquée par les coûts du camp de ski, dont les charges interviennent tous les 2 ans. Les charges totales du dicastère sont à CHF 2'933'300.-- (2023 : CHF 2'807'000.--).

3. Culture, sports et loisirs, église

Ce dicastère est le seul à présenter une diminution (CHF -62'850.--; -7%). Les charges passent donc de CHF 925'900.-- en 2023 contre CHF 844'950.-- en 2024 (- CHF 80'950.--). Ceci est expliqué notamment par des coûts moins élevés pour les sentiers pédestres et la station de lavage à vélo non réalisée en 2023.

4. Santé

La hausse de la participation communale aux frais des soins de longues durées a pour conséquence une augmentation du dicastère de CHF 65'900.-- présentant ainsi un total des charges de CHF 487'600.-- contre CHF 421'700.-- en 2023 (+16%) et des revenus identiques pour 2023-2024 de CHF 600.--.

5. Prévoyance sociale

Les impacts sur les charges les plus conséquents de ce dicastère sont expliqués d'une part par l'élargissement prévu des horaires de la crèche-UAPE et d'autre part par l'entretien du bâtiment de la structure d'accueil extrafamilial, notamment la toiture. Le budget de ce dicastère se clôture donc par un total de CHF -1'461'700.-- (2023 : CHF -1'174'800.--; + 24%).

Par ailleurs, un mandat a été confié à un consultant externe afin d'adapter les tarifs de la structure d'accueil Le Papillon Bleu (inchangés depuis 2013).

6. Trafic et télécommunications

Afin de pouvoir assurer l'augmentation des prestations attendues découlant de l'évolution croissante des demandes et des travaux de ce secteur, la commune va procéder à deux engagements (bâtiment et technique). Il s'agit de la principale raison de l'augmentation de ce dicastère de CHF 185'500.-- soit + 9% (2024 : -2'233'300.--; 2023 : CHF -2'047'800.--).

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le budget de CHF 688'000.-- (2023 : CHF 556'500.--) présente une hausse de + 24% notamment expliqué par les frais des dépotoirs dans l'aménagement du territoire.

Les services suivants se clôturent par

- Eaux propres Bénéfice de CHF 167'700.-- (service auto-financé)
- Eaux usées Perte de CHF 408'300.-- (pris en charge par le dicastère 9)
- Voirie Bénéfice de CHF 69'300.-- (service auto-financé)

Deux importants objets en lien avec le service des eaux propres (nouvelle passerelle et réservoir des Vieilles à Torgon) ont été déplacés en 2025 et 2026. Lors de l'élaboration du budget 2024, il a été constaté que le service (auto-financé) des eaux propres présentait un bénéfice trop élevé. Afin d'éviter un excédent de revenus (*art. 69 Créance et avances*), le Conseil a donc décidé de diminuer les taxes de CHF 100'000.-- pour tenir compte de l'adaptation du plan d'investissements du service.

Cette baisse de la taxe a été calculée pour permettre de couvrir les pertes et les futurs charges/engagements sans générer de bénéfice excédentaire. Le service étant auto-financé, le bénéfice engendré ne peut pas être reporté sur les autres dicastères de l'administration.

Concernant les eaux usées, la perte diminue de CHF 8'600.-- soit 2% (2023 : CHF 416'900.--; 2024 : CHF 408'300.--).

8. Économie publique

La légère baisse de résultat CHF 12'600.-- soit -5% (2023 : 245'600.--; 2024 : CHF 233'000.--) est expliquée par une hausse générale des prix globaux pour les charges.

9. Finances et impôts

Le dicastère des impôts est le seul à présenter une hausse de CHF 615'500.-- (2023 : CHF 7'760'100.--; 2024 : CHF 8'375'600.--). En effet, les impôts ont été basés sur le montant effectif de 2022 avec une légère hausse sur la base des coefficients utilisés par le canton.

R. Filliez commente ensuite les investissements 2024, à savoir :

Investissements 2024

0. Administration Générale	0.00 CHF
Néant	
1. Ordre et sécurité publics, défense	0.00 CHF
Néant	
2. Formation	117'500.00 CHF
Ecole primaire : Remplacement des ordinateurs et tablettes	22'500.00 CHF
Tableau interactif	20'000.00 CHF
Bâtiment scolaire : Agrandissement et rénovation	50'000.00 CHF
Salle des Fontanies : Changement vitrage, isolation	25'000.00 CHF
3. Culte, sport, loisirs, église	86'500.00 CHF
Torgon-Jorette : Etude et réalisation de l'ouvrage	60'000.00 CHF
Couvert des Vieilles	26'500.00 CHF
4. Santé	0.00 CHF
Néant	
5. Prévoyance sociale	13'000.00 CHF
Etat du Valais : Financement des institutions handicapés	13'000.00 CHF

6. Trafic et télécommunications	1'266'000.00 CHF
Routes Cantonales/Etat du Valais : Participation aux travaux de construction	480'000.00 CHF
Route du Coquet : Reprise de chemins privés	135'000.00 CHF
Routes et chemins divers : Goudronnage	50'000.00 CHF
Entretien des routes : Plan quadriennal Ertec	50'000.00 CHF
Réfection glissement Revereulaz	300'000.00 CHF
Eclairage public : Réseau communal : mise à jour	190'000.00 CHF
Véhicules et accessoires : Saleuse et lames adaptée au nouveau véhicule	36'000.00 CHF
Vionnaz-Torgon : Suite étude de faisabilité pour la liaison par câble (plaine-	25'000.00 CHF

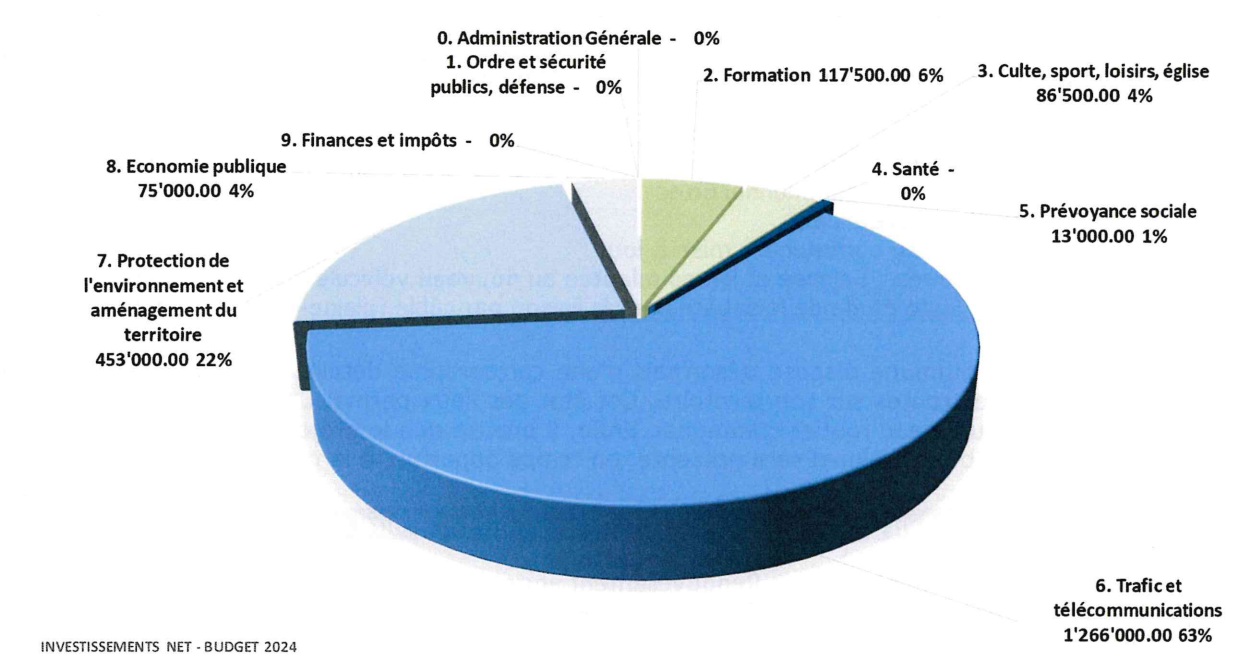
Il relève que la Commune dispose désormais d'une cartographie détaillée, réalisée par le Bureau Ertec, de l'état des routes sur son territoire. Cet état des lieux permet une planification sur 5 ans pour l'entretien du réseau routier communal. Enfin, il précise que le projet de liaison câblée Plaine-Montagne avance bien ; celui-ci sera présenté, en temps opportun, à la population.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire (Partie 1)	92'000.00 CHF
Eau potable	-60'000.00 CHF
Installation et équipement réseau : Renouvellement anciennes conduites	20'000.00 CHF
Installation et équipement réseau - Torgon-Jorette : Passerelle, conduite eau potable	30'000.00 CHF
./. Taxes de raccordement et adduction eau potable	-110'000.00 CHF
Eaux usées	92'000.00 CHF
Renouvellement de conduites et amélioration réseau EU	20'000.00 CHF
Renouvellement de conduites et amélioration réseau ES	10'000.00 CHF
La Mionna : Assainissement	230'000.00 CHF
./. Subvention La Mionna : Assainissement	-103'000.00 CHF
PGEE - Etude Mise à jour	25'000.00 CHF
./. Taxes de raccordement	-90'000.00 CHF
Gestion des déchets	60'000.00 CHF
Déchetterie Torgon : Assainissement	20'000.00 CHF
Nouvelle Déchetterie Torgon : Etude	
GastroVert	40'000.00 CHF

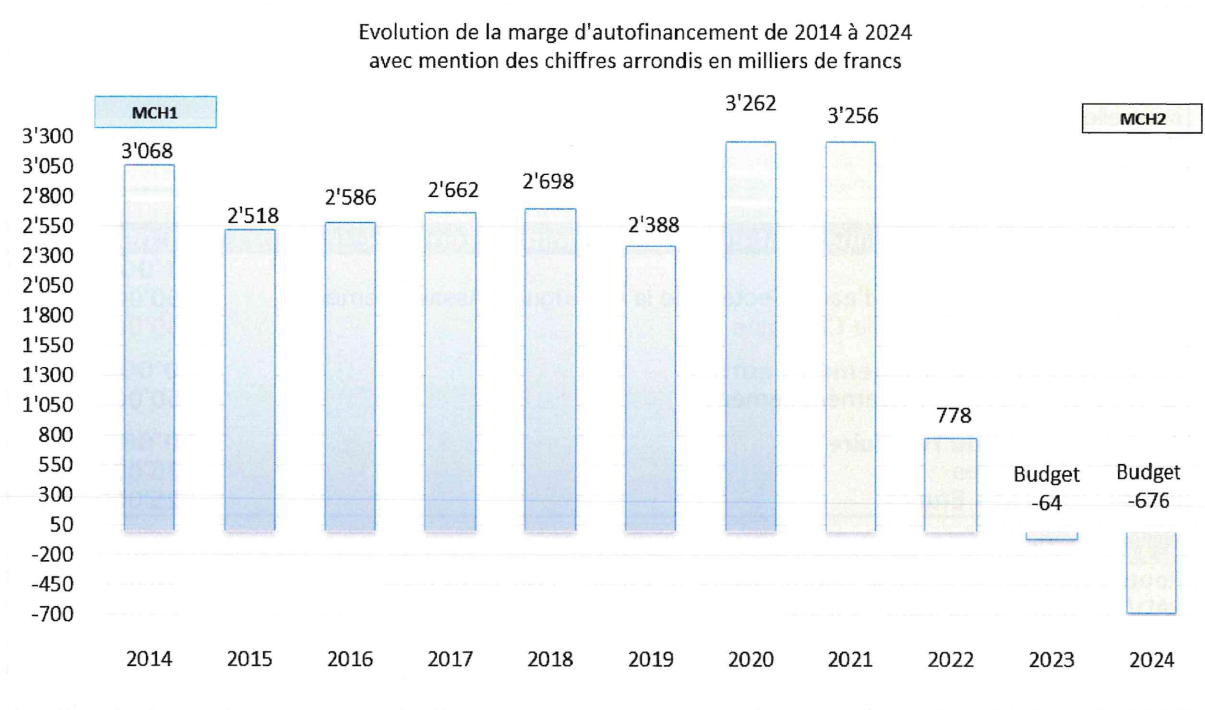
7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire (Partie 2)	361'000.00 CHF
Aménagements	261'000.00 CHF
Aménagement des cours d'eau : Secteur de la Cheurgne : Assainissement	350'000.00 CHF
./. Subvention Secteur de la Cheurgne	-89'000.00 CHF
Protection de l'environnement, autres	50'000.00 CHF
Cimetières - Vionnaz : Réaménagement	50'000.00 CHF
Aménagement du territoire	50'000.00 CHF
PAZ/RCCZ - Etudes	25'000.00 CHF
PDI du Haut-Lac - Etudes	25'000.00 CHF

8. Economie publique	75'000.00 CHF
Route (bourgeoisiale) de la Bourri (alpage) - Etude - Part Commune	50'000.00 CHF
PAD/PQ des Grands-Clos - Etude	25'000.00 CHF

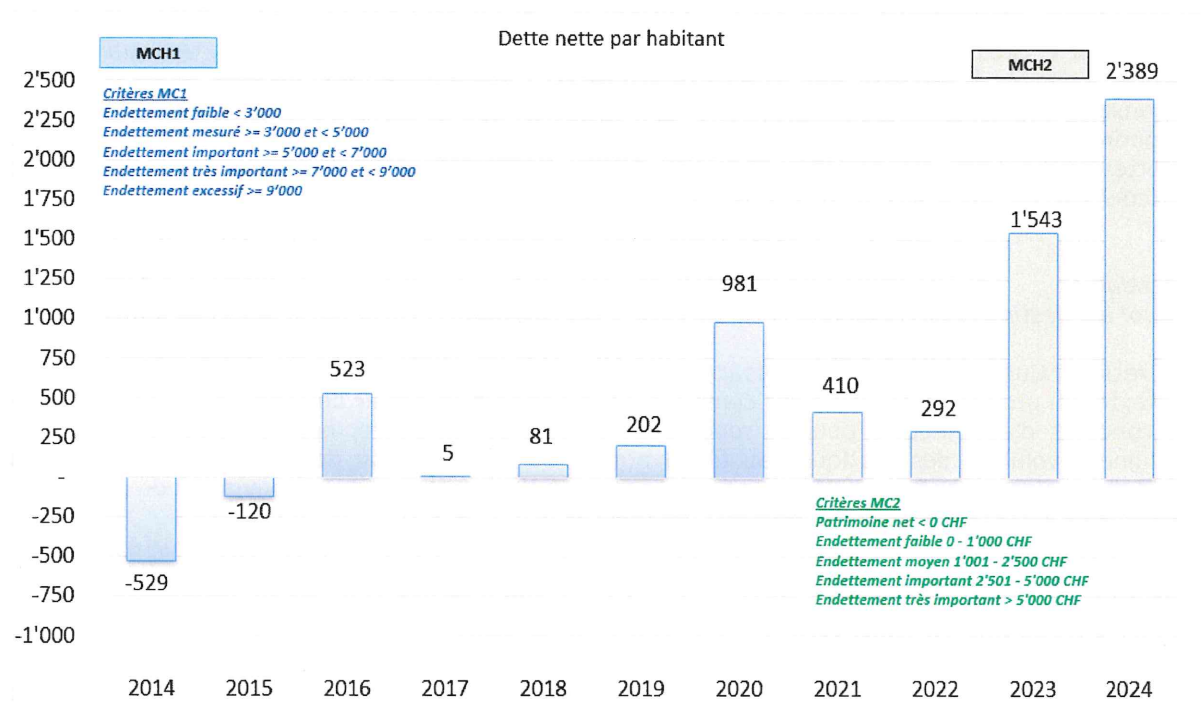
9. Finances et impôts	0.00 CHF
Néant	



Evolution de la marge d'autofinancement de 2014 à 2024



Evolution de l'endettement net par habitant de 2014-2024



R. Filliez relève que les budgets d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2024 ont été attentivement examinés à plusieurs reprises par la Commission des finances et le Conseil communal dans le but de réduire au maximum le déficit. À cet égard, il exprime sa gratitude envers l'ensemble des services communaux, soulignant leur contribution active à la recherche d'économies supplémentaires d'un montant de CHF 500'000.--.

Ensuite, R. Filliez aborde la question du service de l'eau potable, tout en soulignant que cela n'affecte nullement le résultat budgétaire, étant donné que ce service est entièrement autofinancé.

Service de l'eau potable

Lors de l'élaboration du budget, il a été observé que des profits significatifs étaient générés dans ce secteur, entraînant un excédent de bénéfices, ce qui va à l'encontre de la législation. La loi stipule clairement que l'on est censé équilibrer les comptes, et un excédent de bénéfices n'est donc pas souhaité.

Cette augmentation découle de plusieurs facteurs, dont la hausse tarifaire, le report de deux investissements significatifs (permettant des économies d'amortissements estimées entre CHF 80'000.- et CHF 110'000.-), et une approche plus minutieuse en ce qui concerne les charges. En conséquence, la diminution des charges conjuguée à l'augmentation des recettes engendre un bénéfice excédentaire.

Ainsi, une fois les chiffres de consommation de l'année 2023 disponibles, une révision à la baisse des tarifs annoncés l'année précédente pourrait être envisagée. Il est également essentiel de noter que les données de consommation de 2023 devront être intégrées dans les réflexions liées à l'élaboration du futur règlement de l'eau potable.

Question :

Pour quelles raisons est-il nécessaire d'entreprendre une étude pour l'établissement scolaire ?

R. Filliez et V. Bressoud Guérin mettent en évidence l'obligation légale en Valais de tenir un concours pour être éligible à des subventions en matière de construction d'écoles. De plus, étant donné que la construction du bâtiment date de 40 ans, il devient impératif d'ajuster ses infrastructures pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'enseignement. De plus, la pertinence d'intégrer des toilettes publiques et de considérer la possibilité éventuelle de répondre aux besoins de la structure d'accueil extrafamilial sera aussi examinée.

Question :

À quoi est destinée l'enveloppe de CHF 50'000.-- prévue pour les investissements au cimetière ?

V. Bressoud Guérin souligne que l'espace disponible au columbarium est quasiment saturé. Dans ce contexte, un groupe de travail a été constitué pour élaborer un cahier des charges en vue de lancer un concours d'architecture pour la rénovation prévue du cimetière, normalement en 2025. Elle souligne l'évolution des pratiques au fil du temps, où la proportion de personnes incinérées est nettement plus importante. L'objectif est également d'améliorer la convivialité de ce site et d'examiner aussi la possibilité d'intégrer une crypte.

Question :

Le projet de liaison par câble sera-t-il soumis à un vote public ?

V. Bressoud Guérin et R. Filliez relèvent que ce type de projet doit scrupuleusement respecter les procédures et les exigences législatives en vigueur. Ainsi, une étude de faisabilité doit être réalisée pour évaluer la viabilité technique, économique et environnementale de la liaison câblée.

En matière de financement, il est stipulé que les projets de ce type doivent répondre à divers critères, à savoir : être implantés dans des localités comptant au moins 100 habitants à l'année, impliquer une réorganisation du réseau de bus existant (pouvant entraîner la suppression ou la diminution de l'offre en raison de la double desserte), offrir une solution plus rapide que le transport individuel motorisé, générer peu de nuisances et être dimensionnés de manière adaptée à la demande.

Le transport par câble a été intégré aux phases de planification du Programme de Développement Stratégique de l'Infrastructure Ferroviaire (PRODES). Les nouveaux projets de liaisons câblées sont inclus dans ce fonds de financement pour assurer la coordination des connexions et de la fréquence des dessertes avec l'ensemble des transports publics. Ces projets de liaisons câblées peuvent bénéficier de subventions significatives de la Confédération et du Canton, tant pour le financement de l'infrastructure que pour l'exploitation. Le projet de Vionnaz est considéré parmi les projets prometteurs qui pourraient bénéficier d'un soutien financier.

Le projet de liaison câblée Vionnaz-Torgon sera présenté à la population en temps opportun, accompagné d'informations techniques et financières détaillées. Sa réalisation impliquera des ajustements au niveau du RCCZ et PAZ, ainsi que l'approbation du législatif. Avant cela, le projet sera également exposé en amont aux propriétaires fonciers directement concernés par le tracé envisagé.

Questions :

Les emplacements d'arrivée et de départ sont-ils déjà déterminés ?

En cas de concrétisation du projet de liaison câblée, quel sera l'avenir de la route de Torgon ? Est-ce que le Canton envisage de transférer la responsabilité de la route à la commune, avec les coûts qui en découlent ?

V. Bressoud Guérin et R. Filliez indiquent que ces aspects seront discutés en détail lors de la séance d'information publique prévue courant 2024.

Question :

Quels avantages la commune pourrait-elle tirer d'une liaison câblée Plaine-Montagne ?

V. Bressoud Guérin souligne que l'Exécutif communal a exprimé le souhait d'explorer cette possibilité en raison des avantages qu'elle pourrait offrir par rapport aux transports individuels motorisés. Parmi ces avantages figurent le caractère plus respectueux de l'environnement, la contribution potentielle à la réduction du trafic routier pour atténuer les problèmes de congestion et améliorer la fluidité du trafic, la possibilité d'offrir un moyen de déplacement plus rapide entre deux points ou encore, par ex. la promotion d'un tourisme plus durable. Ce projet passera de toute manière devant l'assemblée primaire.

Comme mentionné précédemment, ces points seront abordés de manière approfondie lors de la réunion d'information publique.

Le budget est approuvé à la majorité, avec une seule abstention. L'Assemblée est remerciée pour la confiance accordée.

V. Bressoud Guérin remercie aussi Mme Ivana Dobrinjkic, responsable des finances, et ses collaborateurs pour le travail effectué pour l'élaboration de ce budget.

5. Divers et propositions individuelles

Les citoyens étaient invités à poser leurs questions jusqu'au 23 novembre, permettant ainsi au Conseil de formuler des réponses. Aucun courrier n'est parvenu dans ce délai.

Le Conseil communal n'avait au moment de publier la convocation au pilier public aucune communication particulière à proposer à l'assemblée primaire. Cependant, compte tenu de l'émotion suscitée par l'incendie de l'entreprise de BACHEM, le Conseil communal souhaite donner des précisions, notamment en ce qui concerne la communication y relative, à savoir :

Incendie BACHEM et alerte SMS

À la suite de l'incendie qui a touché l'entreprise BACHEM le mardi 21 novembre dernier, le Conseil communal souhaite clarifier plusieurs éléments qui ont été l'objet de discussions au sein de la population, tant en ce qui concerne l'incendie que la communication. En premier lieu, en ce qui concerne BACHEM.

Cette usine chimique a été établie à Vionnaz en 1973 sous le nom de Société chimique de Vionnaz, plus couramment connue sous l'abréviation de SOCHINAZ. En 2001, cette entreprise a été intégrée à la société BACHEM, une entreprise internationale spécialisée dans la production de produits destinés aux entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques, devenant ainsi une filiale de cette multinationale.

La situation géographique de BACHEM Vionnaz est implantée dans la zone d'activité artisanale et industrielle, laquelle borde des zones d'habitation, déjà présentes au moment de la construction de l'entreprise.

BACHEM est une usine chimique qui met en place des protocoles de sécurité et de qualité très rigoureux. Les risques associés à d'éventuels accidents sont bien identifiés et font l'objet de procédures solidement établies.

L'incendie est le risque majeur répertorié, et toutes les configurations sont en place pour prévenir ce type de situation. Des audits externes sont réalisés chaque mois par des experts, et l'organisation ainsi que les infrastructures sont conçues pour minimiser au maximum ce risque. L'entreprise investit dans la formation de son personnel pour la manipulation sécurisée de ces produits et les prépare également à adopter les bons comportements en cas de catastrophe. De plus, elle dispose d'une équipe interne de collaborateurs formés en tant que pompiers pour intervenir efficacement en cas d'urgence.

Si l'incendie du 21 novembre dernier a été aussi vite maîtrisé, c'est grâce à plusieurs facteurs :

1. Grâce à l'entreprise qui a rapidement pris les mesures adéquates en interne en isolant les matières hautement inflammables qui auraient pu causer davantage de dégâts ;
2. Grâce à la rapide intervention du centre de secours et d'incendie du Haut-Lac, accompagné de leurs collègues du CSI Chablais qui ont agi avec professionnalisme et rapidité ;
3. Grâce à l'ensemble des forces d'intervention qui comprend la police intercommunale du Haut-Lac et la police cantonale, de même que la Commune, notamment le service technique et son responsable Alexandre Derivaz.

V. Bressoud Guérin tient à relever l'excellence du commandement qui a œuvré de 20h00 jusqu'au petit jour, avec les sapeurs-pompiers qui se sont relayés pour assurer une non reprise éventuelle du feu.

Les causes complètes de l'incendie seront établies par l'enquête en cours. A l'heure actuelle, nous savons que deux ouvriers étaient sur place et que l'un d'eux a été brûlé sur une partie de la main. Il a passé la nuit aux urgences et a pu rentrer chez lui le lendemain. Il est revenu voir ses collègues sur le site quelques jours plus tard. Les collaborateurs sur place au moment de l'accident ont très bien réagi. Ils ont pu recevoir une aide appropriée pour évacuer le stress et le traumatisme de l'incendie.

La fumée émanant de l'incendie a été particulièrement ressentie dans le quartier et le Vieux Village. Toute émission de fumée, quelle qu'elle soit, est perçue comme potentiellement nocive pour la santé. Cependant, il est important de souligner que cette fumée n'a jamais représenté de menace pour la population ni pour l'environnement.

La communication à la population de Vionnaz

Dans le cas d'un incendie, l'alerte est donnée via le 118 à la centrale d'alarme valaisanne, laquelle transmet l'information au centre de secours et incendie concerné, ainsi qu'à la police cantonale respectivement la police intercommunale.

Le commandement des opérations revient aux forces d'intervention qui prennent toutes les mesures possibles pour protéger en premier lieu les humains dans et hors du périmètre de l'incendie, ainsi que la communication à faire auprès de la population. Selon le danger encouru par la population, le niveau de communication passe du porte-à-porte jusqu'au déclenchement des sirènes d'alarme, telles celles que vous entendez chaque mois de février lors du test effectué sur le plan national.

Dans le cas de l'incendie de BACHEM, les riverains situés les plus proches du bâtiment en flammes ont été avertis par les pompiers, maison après maison, de la nécessité de fermer portes et fenêtres et de se préparer, au besoin, à une évacuation. La décision du périmètre incombe aux forces d'intervention.

Il a été ensuite convenu avec l'autorité communale - donc avec la présidente -, compte tenu de la situation, d'informer la population sur des mesures de précaution minimale via le mode de transmission officiel, à savoir la radio, précisément Radio-Chablais. Il était 21h19. Le message a été diffusé sur les ondes radiophoniques peu après.

Afin d'élargir la diffusion, ce message a également été communiqué via les pages Facebook et Instagram communales, ainsi que par le biais de la page « Tu es de Vionnaz si ».

Pourquoi n'avoir pas utilisé l'alerte SMS ?

V. Bressoud Guérin rappelle que les SMS ont pour objectif principal d'améliorer et de compléter la stratégie d'information de la commune en proposant à tous les habitants ainsi qu'aux propriétaires de résidences secondaires un service d'information par SMS.

Ce système permet de transmettre des informations telles qu'urgences/alertes, services administratifs, etc.

A ce jour, 400 habitants et résidents secondaires se sont inscrits afin de bénéficier de cette prestation (soit moins de 15% de la population de Vionnaz susceptible d'avoir un mobile). Une promotion de cet outil de communication complémentaire sera, par ailleurs, effectuée.

L'administration communale a migré sur un nouvel environnement informatique en 2022-2023. A ce jour, cette migration très conséquente n'est pas encore totalement achevée. Certains outils doivent encore être implémentés (facturation-GED) et certains paramétrages doivent encore être effectués. Ainsi, le logiciel gérant la partie SMS fait partie des éléments en cours de finalisation. Il sera pleinement opérationnel très prochainement.

Pour rappel, en Suisse, l'alarme est transmise à la population par le biais de sirènes. L'alarme générale invite le public à écouter les informations fournies à la radio ou à consulter l'application ou le site web d'Alertswiss (www.alert.swiss). Ce sont là les moyens officiels.

Les responsabilités en matière de déclenchement d'alarme sont clairement réglementées. En principe, ce sont les cantons qui sont chargés de transmettre l'alarme. Les critères de déclenchement d'une alarme sont assez élevés : en règle générale, une alarme est déclenchée en cas de danger mettant en péril la santé de nombreuses personnes ou les bases existentielles de la population.

Aujourd'hui, les autorités ont également la possibilité d'alerter la population via Internet et les smartphones. Les sirènes restent cependant un élément central du dispositif de sécurité, notamment en cas d'effondrement des réseaux téléphoniques commerciaux ou d'Internet. La nuit, la fonction de « réveil » des sirènes reste primordiale. En effet, tout le monde ne dort pas à proximité d'un téléphone portable allumé.

Le Conseil communal souhaite insister sur deux éléments primordiaux :

1. Le bon sens prévaut en cas d'incendie de fermer portes et fenêtres, de s'éloigner du danger. Le message de précaution lancé à Radio-Chablais et via Facebook visait cela, puisque visiblement beaucoup d'entre nous avons oublié ces gestes élémentaires ;
2. La solidarité, envers les forces d'intervention, mais aussi envers ses voisins : tout le monde n'a pas internet ou un téléphone portable, la présence d'esprit d'écouter Radio Chablais ou de téléphoner aux forces de sécurité pour se rassurer. Il est donc important de s'inquiéter de ses voisins, notamment d'un certain âge, seuls ou malades.

Le Conseil communal recommande vivement à l'ensemble de la population de s'informer en priorité auprès du Canton via le service de sécurité civile et militaire, ainsi que par les états-majors de conduite. Toutes les directives comportementales y sont clairement énoncées, couvrant un large éventail de situations, de l'incendie à l'inondation, de la canicule au séisme, ou encore en cas d'accident chimique. Ces sources fournissent également des instructions détaillées sur les précautions à prendre, le matériel à envisager pour une éventuelle évacuation, ainsi que les réserves domestiques recommandées.

Complémentairement à ces informations, V. Bressoud Guérin lit à l'assemblée un courrier explicatif de l'entreprise BACHEM.

Question :

Est-ce que l'EMCR aurait dû être engagé ?

V. Bressoud Guérin souligne que la situation ne nécessitait pas l'intervention de l'État-Major de Conduite Régional (EMCR). Les mesures de précaution nécessaires ont été efficacement mises en œuvre par le Centre de Secours Incendie (CSI), conformément au protocole en vigueur. Elle met en avant que l'entreprise BACHME n'est pas classée à un niveau de risque élevé. De plus, elle souligne que l'entreprise dispose de collaborateurs formés pour gérer les risques liés à la manipulation des produits et suit des protocoles de sécurité particulièrement stricts.

Il est suggéré d'informer la population sur les comportements à adopter en cas d'urgence. V. Bressoud Guérin prend note de cette demande. Ces informations pourraient être intégrées à la prochaine communication concernant les Points de Rencontre d'Urgence (PRU) ou dans le prochain journal communal.

Question :

Est-ce que AlertSwiss aurait dû être activé (outil d'information et d'alerte destiné à la population suisse en cas de situations d'urgence ou de catastrophes) ?

V. Bressoud Guérin précise que c'est le Canton qui décide de l'annonce sur AlertSwiss

Question :

Quels sont les objectifs de l'étude pour l'éventuel réalisation d'une STEP intercommunale ?

V. Bressoud Guérin souligne que cette étude vise à une concertation avec les trois autres communes du Haut-Lac (notamment la commune de Port-Valais, qui doit refaire intégralement sa station d'épuration). Même si la Commune de Vionnaz n'a pas, à ce jour, de besoins dans ce domaine, il est judicieux de participer, dans une vision prospective, à cette étude.

Ainsi, il est important d'estimer la croissance prévue de la population et des activités industrielles desservie par la STEP. Les besoins d'agrandissement peuvent parfois aussi découler de mises à jour réglementaires ou de changements dans les normes de traitement des eaux usées. Par ailleurs, l'examen des diverses options de traitement disponibles en vue de répondre aux besoins spécifiques de la région pourrait favoriser l'amélioration des technologies existantes ou l'adoption de pratiques plus durables.

Question :

Y a-t-il des points positifs à relever pour la nouvelle constitution ?

V. Bressoud Guérin indique que la nouvelle Constitution sera soumise au peuple valaisan le 3 mars 2024. Les débats et/ou séances d'information vont donc prochainement débiter à ce sujet. Le Conseil communal n'émet donc aucune indication de vote dans le cadre de cette assemblée.

Elle passe ensuite la parole à F. Bressoud, Conseiller communal en charge du dicastère Bourgeoisie & agriculture.

F. Bressoud aborde deux points discutés lors de l'assemblée primaire bourgeoise. Il met en avant le fait que lors du vote sur la nouvelle constitution, la Bourgeoisie aura le choix entre trois options fondamentales. Ces options incluent la création d'un Conseil bourgeois, la fusion avec une autre bourgeoisie, ou encore l'intégration au sein de la Commune.

De plus, il partage des informations concernant les récentes coulées de boue survenues dans les alpages d'Eusin et de Recon. Il souligne que les travaux, d'un montant d'environ CHF 150'000.-, sont à la charge de la Bourgeoisie, et que les démarches visant à obtenir des subventions ont déjà été entreprises.

La parole est ensuite cédée à M. Charly Bressoud pour communiquer des informations concernant le frelon asiatique. Cet insecte a été repéré pour la première fois dans le canton du Valais le lundi 30 octobre près de Torgon, suscitant une grande préoccupation en raison de sa nature prédatrice envers les abeilles.

Depuis son arrivée en Suisse en 2017 depuis la France, cet insecte continue de se propager rapidement et s'est notamment répandu cette année le long de l'Arc jurassien et en Suisse romande.

Mise en place en 2023, la task force cantonale va analyser le cas pour déterminer s'il s'agit d'un individu isolé et égaré ou si un nid non détecté se trouve à proximité. L'année prochaine, la surveillance existante sera intensifiée dans les environs du lieu de la découverte et dans le Chablais. L'objectif est d'empêcher la propagation de ce ravageur.

La population est invitée à contacter, si nécessaire, M. Charly Bressoud, membre de la task force ou à utiliser la plateforme d'annonce : <https://frelonasiatique.ch/fr/>

Question :

Quelle est la situation actuelle concernant la station de Torgon ?

V. Bressoud Guérin explique que la saison ouvre le 23 décembre 2023 et que la période de ski est assurée. Elle précise que la procédure de faillite de TTSA est en cours et que la faillite sera officiellement prononcée au mois d'avril 2024, soit par le biais d'une procédure de mise aux enchères ou de gré à gré. La Commune a récemment effectué un point de situation en collaboration avec l'Office des faillites de Monthey.

V. Bressoud conclut cette séance en précisant que « *On ne subit pas l'avenir, on le fait.* ». L'ensemble du Conseil communal travaille main dans la main pour anticiper au mieux un avenir rempli de défis et de promesses. Tout en étant résolument réaliste, l'Exécutif reste cependant optimiste, selon la fameuse maxime d'André Gide : « *Il n'y a pas de problèmes, il n'y a que des solutions.* »

Mme V. Bressoud Guérin tient à remercier chaleureusement ses collègues du Conseil communal pour leur participation active et leur engagement sans faille, de même que le secrétaire municipal, Florent Besse, pour son professionnalisme, son assistance assidue tant sur le plan de nos séances qu'au niveau de sa contribution active dans divers dossiers, notamment organisationnels et informatiques.

En conclusion, V. Bressoud Guérin exprime sa gratitude envers l'ensemble des collaborateurs communaux pour leur engagement sans faille et leur motivation à soutenir le changement souhaité par le Conseil communal, ainsi qu'à faire face à l'enthousiasme parfois débordant de l'Exécutif. Elle encourage à ne pas simplement subir l'avenir, mais à le construire ensemble. Elle annonce également que la première manifestation communale est prévue pour le 12 janvier 2024, dédiée aux promotions civiques, aux nouveaux citoyens et aux vœux des autorités.

Au nom de l'ensemble du Conseil communal, Mme Valérie Bressoud Guérin adresse ses vœux chaleureux à chacun pour de joyeuses fêtes de fin d'année et exprime ses meilleurs vœux de santé et de réussite pour l'année 2024. Les personnes présentes sont cordialement invitées à partager un moment convivial autour d'un apéritif.

L'Assemblée est close à 20h50.


Valérie Bressoud Guérin
Présidente




Florent Besse
Secrétaire

